

Santé. Des parents d'élèves de très inquiets.

Bordères. Téléphonie: les antennes inquiètent les parents

Le remplacement des antennes de téléphonie mobile sur le toit de l'église de Bordères-sur-l'Échez fait débat dans la commune. Tout est parti de l'Association de parents d'élèves qui s'est inquiétée pour la santé des enfants dont le groupe scolaire est situé à proximité.

La mairie justifie son acception de ce renouvellement de huit émetteurs de Bouygues Télécom par le fait qu'elle a suivi la décision de la Direction départementale de l'Équipement (DDE). Pourtant, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) n'avait pas manqué d'émettre un avis défavorable sur la suite à donner à ce dossier.



DDM

En fait, une réponse trop tardive de cette dernière expliquerait que DDE et mairie aient été dans l'obligation de se positionner dans le sens de l'opérateur mobile par tacite reconduction. Jérôme Crampe, adjoint à l'urbanisme à Bordères-sur-l'échez, fait valoir que « ni la mairie ni la DDE ne sont responsables de la situation » et « qu'il s'agit d'un problème de code de l'urbanisme et de procédure trop longue pour agir dans un délai d'un mois ». Il indique que les tiers ont deux mois, à partir de l'affichage de la déclaration préalable, pour déposer un recours, ce que ne manquera pas de faire l'Association de parents d'élèves. « À ce moment-là, la commune de Bordères-sur-l'échez pourra de nouveau se tourner vers la DDE », ajoute l' élu.

La mairie justifie son acception de ce renouvellement de huit émetteurs de Bouygues Télécom par le fait qu'elle a suivi la décision de la Direction départementale de l'Équipement (DDE). Pourtant, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) n'avait pas manqué d'émettre un avis défavorable sur la suite à donner à ce dossier. En fait, une réponse trop tardive de cette dernière expliquerait que DDE et mairie aient été dans l'obligation de se positionner dans le sens de l'opérateur mobile par tacite reconduction. Jérôme Crampe, adjoint à l'urbanisme à Bordères-sur-l'échez, fait valoir que « ni la mairie ni la DDE ne sont responsables de la situation » et « qu'il s'agit d'un problème de code de l'urbanisme et de procédure trop longue pour agir dans un délai d'un mois ». Il indique que les tiers ont deux mois, à partir de l'affichage de la déclaration préalable, pour déposer un recours, ce que ne manquera pas de faire l'Association de parents d'élèves. « À ce moment-là, la commune de Bordères-sur-l'échez pourra de nouveau se tourner vers la DDE », ajoute l' élu.

François Rodriguez, le premier adjoint, en charge des travaux, souhaite que la situation évolue. Il propose que « ces antennes soient implantées ailleurs dans la commune, notamment au bois du Commandeur ou au château d'eau où il n'y a pas de population à proximité ».

Pour l'heure, sur un panneau apposé devant l'église, on peut lire à la fois le certificat de décision de non-opposition à une déclaration préalable délivré par le maire au nom de la commune et le courrier de la DDASS défavorable à l'implantation demandée. De quoi semer la confusion.

Il est sans doute temps que tout le monde soit sur la même longueur d'ondes dans cette affaire.

«La santé des enfants d'abord»

« Quand nous avons vu le panneau affiché près de l'église concernant le remplacement des émetteurs, nous avons pris contact avec la municipalité pour obtenir des renseignements. Pour notre part, nous sommes contre le choix de cet emplacement car situé à environ 50 m du groupe scolaire, alors que le périmètre d'exclusion impose une distance de 100 m. Nous allons donc engager une procédure de recours gracieux auprès de la municipalité de Bordères pour demander l'annulation de la déclaration préalable », déclare Philippe Garrabos, président des parents d'élèves de la FCPE, qui précise qu'un courrier sera également adressé à Bouygues Télécom pour l'avertir de cette procédure.

« Un problème administratif ne doit pas prendre le pas sur la santé de nos enfants », ajoute Philippe Garrabos qui, au nom des parents d'élèves, espère que « le bon sens l'emportera, surtout que d'autres solutions d'implantation d'antennes-relais existent à Bordères-sur-l'Échez ».

La position de Bouygues Télécom

« À ce jour, tous les groupes d'experts consultés par les autorités sanitaires, en France comme à l'étranger, arrivent aux mêmes conclusions sur les antennes-relais : compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé », indique Séverine Voisin, chef de projet à Bouygues Télécom, en s'appuyant sur l'aide-mémoire n°304 de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) de mai 2006.

Elle prend aussi en référence une déclaration du ministère de la Santé de septembre 2005 qui dit que « plusieurs groupes d'experts indépendants mandatés par l'OMS, par la Commission européenne ou par le gouvernement français se sont penchés sur les effets sur la santé des champs électromagnétiques au niveau mondial, européen et national et que tous ces groupes ont conclu qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité de ces stations ne pouvait être retenue ».

Concernant le déplacement des antennes au bois du Commandeur ou au château d'eau, proposé par François Rodriguez, adjoint à la mairie de Bordères-sur-l'Échez, elle fait valoir qu'à ce jour, « Bouygues Télécom n'a pas été informé ni contacté sur ce sujet et qu'il lui est donc difficile de commenter une actualité sur laquelle aucune donnée ne lui a été transmise ».

Christian Sarabayrouse

Au moins 75 autres antennes

Les Hautes-Pyrénées comptent au moins 75 autres antennes de téléphonie mobile disséminées un peu partout. L'Agence nationale des fréquences (www.anfr.fr) en recense 16 sur Tarbes. 12 antennes sont déployées sur Lourdes et les communes environnantes, 4 sur Ibos, 4 sur Aureilhan, 7 sur Lannemezan, 9 en vallée d'Aure, 23 à Bagnères et la vallée du Haut-Adour... Le site internet de cet organisme public localise (www.cartoradio.fr) chaque antenne avec une fiche technique. A Bordères-sur-l'échez, 2 antennes sont recensées rue Anatole-France. Les deux équipements ont fait l'objet de mesure : les champs électriques mesurés sont respectivement 82,2 et 59,3 fois inférieurs aux valeurs limites. **Ar.P.**

Comment demander des mesures ?

Tout citoyen concerné par une antenne-relais peut demander à l'opérateur d'effectuer à ses frais une campagne de mesures réalisée par un laboratoire indépendant, selon l'Agence nationale des fréquences.

Aller à l'essentiel dans un débat de plus en plus inaudible,



[- BioInitiative explications 0,6 V/m : cliquer -](#)